

Rapport e la Commission permanente de l'urbanisme et de la mobilité chargée d'étudier le :

Préavis 2021-2026 No 7

Demande de crédit d'étude et de mise en œuvre de mesures d'aménagement et d'exploitation en faveur des cyclistes.

La Commission composée de :

Mesdames Laurence Bermejo Dubois
 Nathalie Eynard (présidente)
Messieurs Frederic Schmalz
 Giovanni Troccoli (rapporteur)
 Claudio Capriati
 Guy Morier-Genoud

Absent Mr Philippe Rosset

S'est réunie le 6 octobre 2021. Madame la Municipale Cécile Rod, Monsieur Mannone Passarelli urbaniste de la commune et Mme Fathen Urso étaient présents.

1. Préambule

Mme Rod présente le projet tel qu'il figure dans le préavis ainsi que les secteurs retenus. A noter que, pour le moment, au vu des travaux qui vont s'y dérouler dans un futur proche, le Chemin de Jolimont n'est pas retenu.

deux représentants de la société Transitec nous rejoignent pour une présentation de qualité et très détaillée. Plusieurs photos montage et croquis nous sont proposés qui expliquent clairement la situation actuelle et les actions envisagées.

Il ressort que, pour ce préavis, il s'agit d'actions que la commission peut qualifier d'homéopathiques Et qui n'auront pas d'autre incidence que de la signalétique visuelle au sol et quelques panneaux d'informations.

Il apparaît dans le tableau en page 4, « Avenue de la Gare (tronçon au sud des voies CFF) » une différence de CHF 1'000.- entre le devis de Transitec et le préavis.

2. Amendement

Fort de ce qui précède la commission propose l'amendement suivant concernant l'Avenue de la gare (tronçon au sud des voies CFF).

Modification du montant ramené à CHF 1'000.-.

Cet amendement est approuvé à la majorité des membres de la Commission.

Après consultation, la Cofin approuve également cet amendement et a informé la Commission qu'elle ne présentera pas de rapport sur ce préavis.

3. Conclusion

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission permanente de l'urbanisme et de la Mobilité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, de bien vouloir accepter les conclusions amendées suivantes.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis 2021-2026 no 7 de la municipalité

Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet, considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide

1. D'adopter le Préavis municipal 2021-2026 no 7 relatif à la demande de crédit d'étude et à la mise en œuvre des mesures d'aménagement et d'exploitation en faveur des cyclistes sur la commune de Rolle et octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 36'000.- TTC
2. D'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte No 4300.501023, crédit d'étude et de mise en œuvre de mesures d'aménagement et d'exploitation en faveur des cyclistes
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses.
4. D'autoriser la Municipalité à amortir ce montant en une fois sur une année civile, à porter en compte au budget 2022.

Au nom de la Commission permanente de l'Urbanisme et de la Mobilité

La Présidente

Nathalie Eynard



Le Rapporteur

Giovanni Troccoli